

Ecole Notre Dame de la Mer  
11 rue Gardiner  
35800 DINARD  
Tél : 02 99 46 54 51 / 06 07 97 29 05  
Mail : [eco35.nd-de-la-mer.dinard@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco35.nd-de-la-mer.dinard@enseignement-catholique.bzh)  
Site : <https://notredamedelamer35.toutemonecole.fr>

## **Note de rentrée 2021**

### ➤ **Accueil des élèves**

**Jours de classe** : lundi, mardi, jeudi, vendredi

#### **Horaires**

Cycles 1 et 2 (maternelles et CP-CE) : 8h30-11h45 / 13h30-16h30

Cycle 3 : CM1-CM2 : 8h20-12h / 13h45-16h30

Ouverture de 13h20 à 13h30 pour le retour des élèves externes.

#### **Arrivée à l'école**

Les élèves sont accueillis dans les classes 10 minutes avant le début des cours, soit à 8h20 pour les cycles 3, et à 8h30 pour les cycles 1 et 2.. **Ouverture du portail à 8h20.**

Les élèves du CP au CM2 entrent seuls dans l'école et montent « masqués » directement dans leur classe où ils se lavent les mains avant de démarrer la classe à 8h30. Il est important de veiller à ce que votre enfant passe aux toilettes avant de quitter le domicile pour ne pas avoir à redescendre avant la récréation. Le passage aux toilettes sur temps de classe pour les élémentaires doit rester exceptionnel.

Les élèves de maternelle sont accueillis dans leur classe accompagnés par un seul parent « masqué ». Le parent se charge de faire laver les mains à son enfant et de le faire passer aux toilettes, dans les sanitaires de la salle mobile pour les TPS-PS, dans le lavabo extérieur pour les MS-GS.

Il est important pour une bonne mise en route de la journée de votre enfant que ces horaires soient respectés. En outre, pour des raisons de sécurité, nous sommes tenues de vérifier les entrées et sorties au visiophone. Sur temps de classe, cette vérification est faite dans la classe des CP-CE1, les sonneries répétées après 8h45 gênent le temps d'accueil et de mise en route des élèves présents. Merci pour votre vigilance.

#### **Sortie**

Les élèves de maternelle sont récupérés à la porte de la classe à 16h30, un seul parent est autorisé à entrer (ouverture du portail à 16h25). Merci de respecter le sens de circulation dans l'école (entrée/sortie). Les élèves d'élémentaires (CP au CM2) rejoignent le parent ou l'adulte qui les récupère au portail lorsqu'ils sont appelés par un membre de l'équipe éducative.

A partir du CE1, l'élève peut sortir seul sur présentation de sa carte de sortie (établie à la réception du formulaire signé accompagné de 1€).

#### **Absences**

L'école est obligatoire pour tous à partir de 3 ans. Merci de demander un formulaire spécifique d'aménagement du temps scolaire en cas de besoin pour les petites sections.

Toute absence de votre enfant est préjudiciable au bon déroulement de sa scolarité et au suivi de la vie de classe. Cependant, si votre enfant doit s'absenter, merci de justifier son absence par un mot écrit à l'enseignante.

**En cas de maladie, d'absence imprévue ou de retard, merci de prévenir l'école de préférence par MMS au 06 07 97 29 05**

ou mail [eco35.nd-de-la-mer.dinard@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco35.nd-de-la-mer.dinard@enseignement-catholique.bzh)

Un mot écrit (sur papier libre, sur le cahier du soir ou sur l'agenda) sera exigé à son retour.

## ➤ Garderie

### **Matin : 7h30-8h15**

Une garderie gratuite est réservée aux parents qui ont des horaires professionnels incompatibles avec ceux de l'école est proposée à partir de 7h30.

Merci de sonner au visiophone à votre arrivée.

Les élèves d'élémentaires doivent se laver les mains (lavabo du préau) avant d'entrer en garderie.

Chaque parent de maternelle accompagne son enfant pour le lavage des mains dans les sanitaires de la salle mobile ou sous le préau.

Les enfants ne sont plus accueillis en garderie à partir de 8h15.

**Merci alors d'arriver avant 8h15 ou à 8h20.**

### **Soir : 16h45-18h45**

La cour est surveillée par les enseignantes de 16h30 à 16h45.

**Les élèves qui ne restent pas en garderie doivent quitter l'école avant 16h45.** Au-delà, les élèves seront automatiquement accueillis en garderie. Toute garderie/étude entamée est due.

Un temps d'étude est organisé **de 16h45 à 17h30** pour les élèves du CP au CM2.

Si votre enfant reste à l'étude, pour favoriser un bon fonctionnement, il ne peut être récupéré sur la cour avant 17h35.

Si votre enfant doit absolument être récupéré entre 16h45 et 17h30, il ira en garderie, et non à l'étude.

La garderie et l'étude du soir sont payantes : 2 € par soir fréquenté.

Une facture vous sera adressée chaque mois.

A partir du mois d'octobre, la facture de garderie sera prélevée avec les contributions scolaires si vous choisissez le prélèvement.

Les élèves qui restent à la garderie sont autorisés à apporter un goûter à prendre à 16h30.

## ➤ Calendrier scolaire de la zone B pour l'année scolaire 2021-2022 :

**Toussaint** : du vendredi 22 octobre après la classe au lundi 8 novembre 2021 au matin

**Noël** : du vendredi 17 décembre après la classe au lundi 3 janvier 2022 au matin

**Hiver** : du vendredi 4 février après la classe au lundi 21 février 2021 au matin

**Printemps** : du vendredi 8 avril après la classe au lundi 25 avril au matin.

**Pont de l'Ascension** : du mardi 24 mai après la classe au lundi 30 mai 2021 au matin.

**Été** : jeudi 7 juillet après la classe.

## ➤ Règles sanitaires :

Le protocole sanitaire de rentrée est consultable sur le site du gouvernement à l'adresse :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>

Un cadre de fonctionnement du protocole sanitaire par niveau (1 à 4) a été prévu par le ministère de l'éducation nationale. Nous démarrons cette nouvelle année scolaire avec un niveau 2 de vigilance.

**Le port du masque est obligatoire pour les adultes et les élèves à partir du CP à l'intérieur.** Nous demandons toutefois aux parents qui entrent dans l'école de mettre un masque même sur la cour à l'extérieur. En outre, il est vivement conseillé de porter un masque aux abords de l'établissement lorsque beaucoup de familles sont présentes sur le trottoir (accueil et sortie).

Les élèves sont tous accueillis dans les classes et sont invités à se laver les mains très régulièrement, au moins aux moments suivants : arrivée et sortie de l'école, avant le repas, après le passage aux toilettes, après s'être mouché.

Pour limiter le brassage des élèves, nous les avons répartis en trois groupes, un groupe par cycle. Les récréations sont échelonnées et du matériel de jeu de cour est réservé à chaque groupe de classes (balle, corde, élastique, jeux de quille).

Les tables et sols sont nettoyés et désinfectés une fois par jour. Les toilettes, poignées et rampes sont nettoyées deux fois par jour. Les locaux sont aérés le plus régulièrement possible.

### ➤ Activités sportives :

Les activités sportives sont autorisées en extérieur et en intérieur. En intérieur, les sports de contact ne sont pas autorisés et la distanciation entre élèves est adaptée selon la pratique sportive. Des séances d'EPS pour les élèves du CP au CM2 sont prévues tous les jeudis après-midi avec Franck Nicolet, intervenant sportif et ont lieu à la salle Sergent Robert ou sur la plage selon la saison et la météo. Merci de prévoir des chaussures de sport dans un sac le jeudi après-midi. Le plus simple, si vous le pouvez, est de laisser en permanence une paire de chaussures de sport au porte-manteaux de votre enfant.

Les élèves de maternelle pratiquent le sport en salle de motricité le matin, cette dernière étant désinfectée chaque midi avant l'installation de la salle de sieste.

L'initiation à la natation fait partie du programme scolaire et est une activité obligatoire. **Toute dispense devra être justifiée par un certificat médical.** Cette année, les stages auront lieu aux dates suivantes :

- du 12/10 au 19/11/21 pour les GS-CP le matin,
- du 23/11 au 17/12 pour les CM1-CM2 le matin,
- du 24/03 au 6/05 pour les CE1-CE2, l'après-midi.

### ➤ Activités péri-scolaires :

Des activités péri-scolaires sur le temps de pause méridienne sont mises en place par la ville et démarreront courant septembre. Programmation par période (dessin, musique, théâtre).

### ➤ Restauration scolaire :

Restauration municipale par liaison chaude. Inscription auprès des Affaires Scolaires (formulaire transmis par l'école).

3 services ont lieu chaque jour à l'école en raison du non brassage des groupes exigé par le protocole sanitaire : 11h30 enfants de maternelle, 12h15 CP-CE1-CE2, 13h CM1- CM2.

Pour servir et surveiller le repas : 3 agents de services et 1 employée de l'OGEC, Cour surveillée par 2 employées OGEC.

Les élèves de TPS-PS sont envoyés en salle de sieste après le repas et le passage aux toilettes.

Après le repas, les élèves de MS-GS ont un temps calme avant un temps de récréation sur la cour.

### ➤ Liaison école-famille :

Pour rencontrer les enseignantes, merci de prendre rendez-vous quelques jours auparavant (mot écrit sur le cahier du soir ou agenda pour les élémentaires, demande à la maîtresse à l'arrivée ou à la sortie de la classe pour les maternelles).

Les informations sur l'école vous seront transmises par mail dans « Ecole Infos » (parution mensuelle). Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre blog toutemonannée.com. :

<https://notredamedelamer35.toutemonecole.fr>

Chaque classe dispose d'un blog privé dont le code d'accès vous est donné par l'enseignante en début d'année.

### ➤ Contribution scolaire :

Elle est décidée par l'OGEC (organisme de gestion) et permet de subvenir aux besoins de l'école outre les frais pédagogiques financés par la dotation municipale (contrat d'association).

**Pour l'année 2021-22, la contribution scolaire de base est de 290€.**

Il est donc possible de régler en une (espèces, chèque, prélèvement) ou dix fois par prélèvement (du 10 octobre 2021 au 10 juillet 2022).

Pour toute difficulté ou cas particulier, merci de prendre contact avec la direction.

La contribution scolaire ne prend pas en compte la garderie ni l'étude qui font l'objet d'une facturation séparée.

➤ **Assurance scolaire :**

Responsabilité civile et individuelle accident sont obligatoires. Merci de demander une attestation à votre propre assurance ou de souscrire une assurance spécifique auprès de la compagnie de votre choix. Si ce n'est pas déjà fait, **merci de nous retourner l'attestation au plus vite (format papier ou par mail)**. Ces documents sont indispensables pour permettre à vos enfants de participer aux activités et sorties de l'école.

➤ **Caractère propre :**

L'école Notre Dame de la Mer est sous contrat d'association et les élèves reçoivent la même dotation de la part de la Mairie, bénéficient des mêmes activités financées par la municipalité que les écoles publiques et les programmes suivis sont ceux de l'éducation nationale.

Toutefois notre établissement fait partie du réseau de l'enseignement catholique du diocèse de Rennes et nous avons une 25<sup>ème</sup> heure hebdomadaire (24h dans les écoles publiques), prévue pour un éveil à la foi en maternelle et CP, pour la catéchèse paroissiale ou la culture chrétienne pour les élèves du CE1 au CM2. En outre, des temps forts et des temps de célébration seront proposés durant l'année.

Cette année, **l'inscription à la catéchèse paroissiale se fera en ligne via le secrétariat digital des paroisses**. Il vous suffit d'aller sur le site de la paroisse : c'est simple, tapez « Paroisse Dinard » dans votre moteur de recherche pour vous rendre sur le site de la paroisse, puis cliquez sur « Inscription au caté ». Vous êtes alors dirigés sur une page qui décrit le fonctionnement du caté, cliquez à nouveau sur « Inscription au caté » afin de démarrer l'inscription. Vous pourrez aussi venir au presbytère de Dinard ou Pleurtuit aux horaires d'accueil pour inscrire votre enfant avec une personne de l'accueil. Un courrier complémentaire est joint à cette note.

➤ **Jeux et jouets personnels à l'école :**

Des jeux et jouets collectifs sont à disposition des élèves dans chaque classe. En conséquence, les jeux et jouets personnels ne sont pas autorisés à l'école (cartes, ballons, cordes...). Une seule exception : les billes pour les élèves du CP au CM2.

➤ **Médicaments à l'école :**

La prise de médicaments à l'école est **exceptionnelle** et ne peut se faire qu'avec l'original de l'ordonnance. Si vous étiez dans l'obligation de faire prendre un médicament à votre enfant sur le temps scolaire, merci de transmettre le médicament et l'ordonnance à l'enseignante « en main propre ». Pour tout traitement lié à une allergie ou pour toute allergie, merci de le préciser afin de mettre en place un PAI (projet d'aménagement individuel) avec le médecin scolaire.

➤ **Règlement intérieur :**

Le règlement intérieur est distribué à chaque élève en début d'année et est retourné signé par les parents. Les détériorations matérielles seront réparées, les livres abîmés seront remplacés et/ou facturés.

➤ **Permanences de Mme LUGAND, directrice :**

Mme LUGAND se tient à la disposition des familles sur rendez-vous le jeudi et le vendredi de 8h45 à 18h30. Merci de prendre rendez-vous par mail ou par téléphone (appel ou MMS) au 06 07 97 29 05.

➤ **Réunions de classe :**

Les réunions de rentrée auront lieu par classe :

- TPS-PS-GS : jeudi 23 septembre de 18h à 19h
- MS-GS : lundi 27 septembre de 18h à 19h
- CP-CE1 : mardi 21 septembre à 18h pour les CP, à 19h30 pour les CE1
- CE1-CE2 : mardi 28 septembre de 18h à 19h
- CM1-CM2 : mardi 5 octobre de 18h à 19h

L'équipe éducative, les enseignantes et le personnel, se joignent à Mme LUGAND pour vous souhaiter une très belle année scolaire.

Date et signature :